PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
🖷 450 755-4784
info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement suivant entre en vigueur le 8 janvier 2021, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette :
  - **791-2020**, modifiant le règlement de construction 392-1991, ayant pour effet de modifier et d'ajouter des normes relatives aux fondations des bâtiments principaux.

- ✓ Que le règlement 791-2020 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 14e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 14 janvier 2021, entre 12 h et 16 h et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du 20 janvier 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14e jour du mois de janvier2021.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier